

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 octobre 2009**  
**à St Mayme de Pereyrol**

**Étaient présents :**

BOURROU : M.C.KERGOAT, S.WAGNER  
CENDRIEUX : G.LE ROUX, C.CABRILLAC, P.DUFRAIX.,  
CREYSSENSAC ET PISSOT : C.CRAMAREGEAS, C.DENIS  
FOULEIX : G.GALLET, E.LEGAY  
GRUN-BORDAS : S.FEIX, G.MOTARD  
ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET, E.JEAMMET  
ST MAYME DE PEREYROL : C.ROULEAU, M.L. GOURBEAU  
ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, J.LIMOGES  
VERGT : R. CACAN, M.VICTORION, C.BESSE, B.DELPRAT  
J.L.NOYER

BREUILH : R.COLLINET, M.BECHADE,  
CHALAGNAC : J.MANEIN, H.DUBUSSY  
EGLISE NEUVE DE VERGT : T.NARDOU,  
J.COULAUD  
LACROPTE : J.P.SAINT AMAND, I.FAURE,  
M.CHEVREUX  
ST MICHEL DE VILLADEIX : C.DUPONT,  
SALON : M.GRELLETY, Y.MASSOUBRE  
VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOL,

**Secrétaire de séance : I.FAURE**

J.P.SAINT AMAND donne la parole à Mme SIORAC, Mme DEGLANNE et Mr ESTIME de la Maison de l'emploi, intervenants extérieurs de la soirée, après les avoir remerciés de leur présence.

Au nom du Président et du Vice Président de la mission locale, Mme SIORAC remercie les élus pour les financements qui leur sont accordés.

Elle remet à chaque commune le rapport d'activité de l'année 2008 qu'elle commente.

Elle informe les élus d'une réunion d'information de structure destinée aux demandeurs d'emploi prévue le 16 novembre 2009 à la mairie de Vergt.

Mme DEGLANNE du PLI remet aux 16 maires le rapport d'activité de 2009 et fait une présentation à mi-parcours, avec les actions mises en place sur le territoire. Elle donne la parole à Mr ESTIME, chargé de relation avec les entreprises auprès du PLI.

Mr ESTIME présente l'action « Passe Muraille » se déroulant sur une demi-journée. Elle a pour objectif d'organiser une rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Il est prévu l'aménagement d'un espace de recrutement à disposition des entreprises.

T.NARDOU, propose la mise à disposition de la salle des fêtes de sa commune qui avait été envisagée. Cette réunion aura lieu le 10 décembre à la salle des fêtes d'Eglise Neuve de Vergt.

J.P.SAINT AMAND reprend la parole. Il demande aux élus s'il y a des questions sur les sujets traités. Pas de questions.

Il remercie Mme DEGLANNE, Mme SIORAC et Mr ESTIME de leurs interventions.

21h15, le Président ouvre la séance, comme à l'accoutumée.

J.P.SAINT AMAND remercie C. Rouleau, Maire de St Mayme de Pereyrol, et son conseil municipal d'accueillir le conseil communautaire pour cette séance de travail ordinaire et lui donne parole.

C.ROULEAU souhaite la bienvenue aux élus et les remercie de leur présence.

I.FAURE est élue secrétaire de cette séance.

❖ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 SEPTEMBRE 2009**

↳ *Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité*

❖ **CORRESPONDANCES**

NRAZO :

J.P.SAINT AMAND remet à chaque commune, la carte des zones concernées par le NRAZO, avec le calendrier prévisionnel des travaux.

Il informe les élus que les travaux débiteront avec un mois et demi de retard. Il en explique les raisons :

Suite à l'appel d'offre départemental, France Télécom était plus cher de 1 million d'Euros. Une autre entreprise a été retenue. Or les branchements doivent être obligatoirement faits par France Télécom qui a laissé prendre du retard aux travaux. Suites aux menaces d'engager des poursuites au Tribunal Administratif, France télécom s'est engagé à rattraper le retard dans l'année 2010. A suivre !...

- Commune Creyssenssac et Pissot :

Le territoire de Creyssenssac et Pissot sera desservi par les communes de Grun Bordas, Chalagnac et Saint Paul de Serre quand elles seront équipées. Avec cette carte, la Mairie est en mesure de renseigner par quels secteurs la population est desservie, en fonction de la localisation du village concerné.

- Zones Blanches :

L'installation d'une parabole par la personne qui souhaite l'ADSL reste la seule solution.

#### Sentier de la Mémoire Camp de Durestal:à Cendrieux :

L'association des anciens combattants a entrepris un travail sur plusieurs mois pour graver les paroles des derniers anciens combattants. Une réunion a eu lieu mais des éléments historiques sont encore manquants.

J.P.SAINT AMAND informe les élus qu'il va rencontrer les élus des Conseils Généraux de la Marne et de l'Aisne, lors d'un prochain déplacement à Reims, afin de voir ce qu'ils ont fait là haut, et ramener si possible de la documentation.

#### Intervention de J.P.SAINT AMAND en tant que Conseiller Général :

Le Dr BUHAJ a informé J.P. SAINT AMAND de l'envergure que prend le S.S.I.A.D.

J.P.SAINT AMAND a demandé une étude à l'Agence Technique Départementale pour l'éventuelle construction d'un bâtiment regroupant le S.S.I.A.D., Le C.I.A.S. et le centre médico-social. Ce serait une sorte de maison de services sociaux

Il appuie sur le fait que seul le Conseil Communautaire décidera des suites au vu des éléments de ce dossier.

#### Grappe de Cyrano :

J.P SAINT AMAND demande si tout a été remis en état dans toutes les communes.

Il reste deux secteurs sur les communes de Vergt et St Mayme de Pereyrol.

#### Analyse des cotisations et des taxes

Une société se propose d'analyser les cotisations patronales et des subventions relatives au personnel du CIAS. Le but est d'étudier si cet établissement bénéficie de toutes les subventions et respecte bien la légalité au niveau des cotisations payées.

J.P.VIROL informe les élus qu'au temps du SIAP, cette société l'avait déjà contacté. Il leur explique les motivations de son refus à cette proposition, à l'époque.

J.P.SAINT AMAND demande aux élus s'ils sont favorables à cette proposition.

Le Conseil Communautaire est contre à l'unanimité. Ce résultat sera transmis par le Président au responsable.

M. Le Président donne la parole à Mme et Mrs. les Vice-présidents.

### ➤ Commission des Finances et du Personnel J.P.VIROL

#### **A. FINANCES**

##### I. Décisions Modificatives :

Il s'agit de redistribution de crédits

##### **a) Baux Commerciaux**

Des frais d'études ont été engagés pour un montant de 434.24€. Le trésorier demande la réintégration de ces frais dans les comptes de travaux au chapitre 041 Opération Patrimoniale. La décision modificative proposée est la suivante :

<b>Investissement dépenses</b>	
Opération Multiple Rural Cendrieux Chapitre 20 Art 2031 Frais d'étude	-1500.00€
Opération Patrimoniale 041 Chapitre 23 Art 2315 Installation, matériel et Out	+1500.00€
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>

J.P.SAINT AMAND demande à l'assemblée s'il y a des questions. Néant

Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

##### **b) Budget général :**

- La chaudière de l'école de St Paul de Serre est en panne et ne peut être réparée. Il faut 16 000.00 € pour financer ce chauffage,
- De l'argent a été pris sur l'opération CLSH pour financer des achats pour l'école de Chalagnac,
- Suite à plusieurs arrêts de maladie, l'administration a dû prévoir des remplacements,

• Le Trésorier demande d'amortir le schéma d'assainissement pour un montant de 16 171.48€ sur 5 ans, soit 3326.92€ par an qu'il faut prévoir dans la décision modificative.

Le Président soumet au vote la proposition de cet amortissement

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

Vu les éléments cités ci-dessus, la décision modificative proposée est la suivante :

<u>Investissement dépenses</u>		<u>Investissement recettes</u>	
Art 202 frais élaboré doc urbanisme	4 171.48€	Art 021 : Virement de la section de fonctionnement dépenses	2 673.08€
Opération CLSH Art 2188 Autres	2 000.00€	040 Opération d'ordre transf Art 2802 Amortissement doc urbanisme	3 326.92€
Opération Travaux écoles Art 2188 Autres	16 000.00€	Chap 20 Art 2031 frais d'étude	16 171 .48€
<b>Total</b>	<b>22 171.48€</b>	<b>Total</b>	<b>22 171.48€</b>

<u>Fonctionnement dépenses</u>		<u>Fonctionnement recettes</u>	
Art 6218 autre personnel extérieur	10 000.00€	Art 6419 : Rembour sur rémunération	15 000.00€
Art 6413 Personnel non titulaire	2 000.00€	Art 7066 : Redevance et droit social	10 000.00€
Art 64168 Autre emplois d'insertion	15 000.00€	Art 70878 par d'autres redevables	8 000.00
023 Virement à section investissement	2 673.08€		
Art 6811 D.A. sur Immob corporel et Incorporel	3 326.92€		
<b>Total</b>	<b>33 000.00€</b>	<b>Total</b>	<b>33 000.00€</b>

J.P.SAINT AMAND demande à l'assemblée s'il y a des questions. Néant  
Le Président soumet au vote cette proposition

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

**c) Budget SPANC**

Des créances concernant les redevances d'assainissement sont irrécouvrables car les personnes sont décédées. Il est proposé au conseil communautaire de les porter au compte des créances irrécouvrables.

Le Président soumet au vote cette proposition

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

**II. Commission du 22 septembre 2009**

**a) Subventions aux associations :**

Lors du conseil communautaire du 30 juin, il avait été souligné le nombre croissant des demandes de subventions. J.P.SAINT AMAND avait proposé de fixer des limites car certaines subventions ne sont pas à intégrer à l'intercommunalité. La commission des finances s'est prononcée sur le maintien ou non de celles-ci.

J.P.VIROL dresse un état des subventions 2009.

• Association LOU BRICOULOU :	41 800€
• PLIE	2 000€
• Mission Locale :	2 971€
• Pays de l'Isle :	2 228€
• Ski Nautique Neuf Fonds :	300€
• Activités des écoles :	8 000€
• RAZED (aide psychologique aux enfants) :	304€
• Chantier Théâtre :	1 500€
• Mémoire :	150€
• Téléthon :	500€

Les subventions attribuées à Chantier Théâtre, Mémoire, Téléthon, et Ski Nautique Neuf Fonds sont à considérer comme des subventions exceptionnelles.

J.P.VIROL informe le conseil communautaire des décisions de la commission comme suit. Les résultats du scrutin sur 12 votants sont

- Ski Nautique Neuf Fonds : Supprimée à l'unanimité
- La Mémoire : Supprimée à l'unanimité
- Téléthon : 4 pour et 8 contre le maintien de la subvention
- Chantier Théâtre : il est établi que l'intercommunalité subventionne cette association de

part leurs différentes interventions dans les écoles. Mais aucune opération n'est connue à ce jour. Les élus sont soucieux de conserver l'intérêt éducatif pour les enfants. T.NARDOU propose de maintenir la subvention dans la mesure où Chantier Théâtre remettra un compte rendu d'exécution à l'intercommunalité. La subvention pourrait être versée en 2 fois : 50% en début d'année, 50% après la remise du compte rendu d'exécution. Le maintien est soumis au vote moyennant cette proposition : 2 abstentions 10 pour

J.P.SAINT AMAND intervient au niveau de la suppression de la subvention accordée à la mémoire. Il propose de suivre l'avis de la commission tout en restant vigilant sur le fait que cette suppression ne bloque pas le projet « des sentiers de la mémoire » sur Cendrieux.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le maintien ou non des subventions accordées à des associations à même vocation que le Téléthon.

Le débat est engagé.

M.C KERGOAT et T.NARDOU interviennent : l'idée de supprimer cette subvention est issue d'un souci d'égalité : En cette période de crise, et dans un souci d'égalité, l'intercommunalité ne peut se permettre de subventionner les associations à vocation « humanitaire ».

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur la suppression des subventions qui n'ont pas trait à l'emploi et à l'enfance.

↳ **Le résultat du scrutin sur 35 votants est :**  
24 Pour    6 Contre    5 Abstentions

#### ***b) Organisation budgétaire***

J.P.VIROL rappelle la nouvelle procédure de fonctionnement instaurée par J.P.SAINT AMAND.

Il propose la création d'une gestion analytique sur toutes les compétences de l'intercommunalité. Cette gestion permettra de connaître le coût de chaque compétence. Il précise que la gestion analytique est déjà mise en place au niveau de la compétence des affaires scolaires.

La commission a été d'accord sur ce principe.

Le Président soumet au vote cette proposition

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

#### ***c) CLSH de Vergt***

L'architecte voudrait démarrer les travaux de sondage en 2009 qui étaient prévus au budget 2010. La commission est favorable au démarrage des travaux en 2009 mais pour une facturation en 2010. Cette proposition est à soumettre à l'architecte.

Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

#### ***d) Emprunt 2009 CLSH***

J.P.VIROL a négocié les offres du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 200 000€ sur 15 ans en amortissement constant.

L'offre du Crédit Agricole au taux de 4.06% reste inchangée

L'offre de la Caisse d'Epargne au taux de 4.42% a été révisée au taux de 3.93%

## **B. PERSONNEL**

### ***I. Réunion du Bureau***

En réunion du bureau, il a été discuté des emplois devant être revus en 2010:

- D.BARBIERI a été reçu à l'examen de technicien supérieur,
- Le contrat CAE de L.MICHAUD se termine au 15 août 2010. L.MICHAUD préfère quitter la séance le temps que le conseil communautaire prenne la décision.
- Mme SIMON peut être nommée ATSEM Principale 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010,
- Mme DEBORD et Mme CHANSARD ont la possibilité de prendre leur retraite en 2010.

Il est proposé de :

- La nomination de D.BARBIERI au grade de Technicien Supérieur au 1er Janvier 2010,
- La Stagiairisation de L.MICHAUD au poste d'Adjoint Administratif 2ème classe à compter du 16 août 2010,
- La nomination de Mme SIMON au grade d'ATSEM 2ème classe,

Le tableau des effectifs sera revu en conséquence ainsi que tous les éléments constitutifs de la rémunération des agents : salaires et régime indemnitaire.

T.NARDOU intervient : il a été dit en réunion de Bureau que les personnes embauchées en CAE ne seront pas nécessairement embauchées au terme de leur contrat CAE. Il demande à cela soit précisé.

Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

## **C. ACTIONS SOCIALES**

### *II. Personnel*

Il est proposé de supprimer les postes des agents qui ont été mutés au C.I.A.S..

Le Président soumet au vote cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité**

## ➤ **Commission Economie T.NARDOU**

### **A. Z.A.E PRES DU FIT**

#### *I. Acquisition de terrains*

T.NARDOU propose l'achat du terrain de Mr Brault d'une surface de 3500 m<sup>2</sup> pour un montant de 6.000€.

Le Président soumet au vote des délégués communautaires cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

### **B. OPERATION OCM**

T.NARDOU rappelle l'opération d'OCM. Elle permet aux entreprises de bénéficier des aides sur leurs investissements de modernisation de leur outil de travail. Il demande que les communes diffusent cette information. Le but étant d'accompagner les entreprises vers les bons interlocuteurs. Des dossiers sont en cours d'études. Cette opération est limitée dans le temps. T.NARDOU précise que parfois la prise de contact peut aider ces entreprises, également dans le cas où elles n'ont pas droit à ces OCM.

## ➤ **Commission de l'Agro-tourisme M.C.KERGOAT**

### **A. COLLABORATION AVEC LE PAYS DE LA VALLEE DE L'ISLE**

M.C.KERGOAT informe l'assemblée communautaire de la restitution d'un travail établi par des étudiants. Ils avaient pour mission d'effectuer une recherche sur les chemins existants pour créer des liens entre le territoire urbain et rural.

Lors de la restitution de travail, il a été question des normes PDIPR. M.C KERGOAT a rappelé la décision du Conseil Communautaire de ne pas adhérer à ces normes, d'une part pour le coût financier, d'autre part le choix de conserver une signalétique naturelle.

### **B. PROJETS**

S.WAGNER informe les élus qu'une réflexion a été menée suite à une demande de stage de 6 étudiants en licence professionnelle. Il leur est proposé de travailler sur la problématique du foncier de notre EPCI. Cette réflexion est basée sur les installations Bio. Les étudiants interviendront sur une durée de 6 semaines. Ils délivreront « une boîte à outils » sur les possibilités et la méthodologie d'intervention de l'intercommunalité. Ce travail pourra être lié au PLU intercommunal.

Une convention de stage devra être signée par le Président. Des frais kilométriques et d'hébergements seront certainement à prévoir. G.MOTARD participe au débat.

J.P.SAINT AMAND demande plus de précisions sur le coût de cette opération pour le présenter au prochain conseil communautaire.

## ➤ **Commission N.T.I.C. B.DELPRAT**

B.DELPRAT remercie la commission pour son travail pendant son absence.

### **A. TRAIT D'UNION**

La prochaine parution est prévue le 15 novembre.

Les articles seront axés sur :

- la valorisation de la compétence scolaire ; aspect activités et budgétaire,
- la valorisation du fonctionnement de la communauté de communes pour que la population connaisse mieux l'organisation de notre structure. Un document supplémentaire sera intégré au trimestriel qui pourra être conservé par la population.

Il est composé d'un organigramme de l'institution politique au recto, puis d'un organigramme de l'organisation administrative.

#### **B. CONFLIT AVEC LA POSTE**

B.DELPRAT fait part de son inquiétude sur la distribution du trimestriel par La Poste

Une réclamation sur la distribution du Trait d'union a été envoyée depuis plus d'un mois. A ce jour, il n'y a aucune réponse malgré les relances par fax.

Afin de les mettre en concurrence, un devis à Sodexo, distributeur du secteur privé, est demandé. La commission l'analysera avant de le soumettre au Conseil Communautaire

#### ➤ **Commission Voirie G.LEROUX**

##### **A. TRAVAUX INVESTISSEMENT 2009 :**

Un avenant avec l'entreprise Colas est nécessaire pour finir les poutres de rives à Eglise Neuve de Vergt. Il s'élève à 15908.00€ Hors taxes.

Le Président soumet au vote des délégués communautaires cette proposition.

↳ ***Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.***

#### ➤ **Commission de l'Education M.VICTORION**

##### **A. RENCONTRE ENSEIGNANTS ET COMMISSION EDUCATION**

M.VICTORION informe que l'ensemble des enseignants du canton a été invité à une réunion. Il a été convenu avec les enseignants d'organiser une réunion chaque année après la rentrée. Le premier contact a été extrêmement positif.

##### **B. RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE : MR VERMEE**

Cette rencontre a débuté par les visites de certaines écoles et la construction du CLSH de Chalagnac, puis s'est achevé par une rencontre avec les maires. L'inspecteur a donné son numéro de portable aux élus présents.

L'objectif prioritaire pour l'inspecteur de l'Education Nationale est l'utilisation du logiciel Base Elève. Il permet de connaître les effectifs utiles à la carte scolaire. Il est demandé de réfléchir si l'enregistrement des données se fera dans les communes ou centralisé à l'administration intercommunale.

J.P.SAINT AMAND précise que l'Inspecteur d'Académie et Mr VERMEE seront invités lors d'une prochaine trimestrielle.

##### **C. TRAVAUX DANS LES ECOLES**

La chaudière de l'école de Chalagnac est en panne. Les réparations sont en cours.

La chaudière de l'école de St Paul de Serre doit être remplacée. Le système de chaudière à géothermie est retenu.

##### **D. TABLEAU NUMERIQUE**

Le tableau numérique rural à Lacropte a été installé.

Tous les projets sont acceptés. Les écoles de St Mayme, Vergt, St Paul de Serre seront également équipées.

##### **E. FACTURATION PERISCOLAIRE**

Suite à problème informatique dû à un mauvais paramétrage du logiciel par l'opérateur, les parents ont reçues des factures conséquentes. Ce problème a été géré par l'administration qui en a aussitôt informés les parents concernés.

M.VICTORION évoque les efforts du personnel scolaire pour les différents remplacements.

Après étude, il propose une remise de 30% sur les tarifs pour les enfants des agents travaillant à la communauté de communes.

Le Président soumet au vote des délégués communautaires cette proposition.

↳ ***Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.***

##### **F. CONSTRUCTION CLSH**

Des modifications de travaux sont à prévoir. Les avenants définissant les modifications de prestations par rapport au marché de base sont les suivants :

- Entreprise LACOSTE RIOU  
Moins value de 5 261.20€ TTC pour l'aménagement de la terrasse
- Entreprise BERNEGOUE :  
Plus value de 1 872.94€ TTC pour fournitures et pose de cache tuyau,

- Entreprise SMAC :  
Plus Value de 30 878.09€ TTC pour mise en œuvre de panneaux photovoltaïques Double intérêt revendre l'électricité, donc diminution des charges de fonctionnement
- Entreprise AMPI :  
Moins value de 159.53€ TTC pour suppression de 7.72m<sup>2</sup> d'ossature primaire.

Le Président soumet au vote des délégués communautaires cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

### ➤ **Commission Environnement R.COLLINET**

Les travaux de curage du Vern commenceront le 2 novembre 2009 pour finir fin mai 2010. Ils suivent les sens du courant. Cendrieux Salon Vergt Veyrines.

### ➤ **Commission Urbanisme Assainissement M.GRELLETY**

#### **A. URBANISME**

##### **I. PLU INTERCOMMUNAL**

Afin de mettre en place l'étude d'un PLU intercommunal, il est nécessaire de modifier la délibération du 30 juin 2009 pour abroger le PLU de Vergt et les Cartes communales des 15 autres communes. La délibération de cette séance annulera et remplacera la délibération du 30 juin 2009.

Le PLU de Vergt et les cartes communales persistent le temps de l'élaboration du PLU intercommunal. Le Président soumet au vote des délégués communautaires cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

##### **II. Avancement du cahier des charges du PLU intercommunal**

Une ébauche du cahier des charges a été reçue. S.ORILLARD travaille sur ce dossier. Une réunion avec la DDE est prévue le vendredi 30 octobre 2009.

J.P.SAINT AMAND rappelle que notre EPCI doit avoir une obligation de moyen et de résultat. Il insiste sur la possibilité d'organiser des séances extra ordinaire si la nécessité s'en fait sentir.

Il ajoute que l'EPCI a de bons résultats dans le suivi des dossiers d'urbanisme notés par les remerciements de la population concernée. La rapidité des réponses est évidente et les collaborateurs sont à féliciter pour cela.

#### **B. ASSAINISSEMENT**

##### **I. Adhésion à une association**

L'adhésion à l'association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif du Bassin Adour Garonne permettrait à G.FRATINNI et S.DESTHOMAS d'assister à une réunion une fois par an pour échanger sur le thème des savoirs et des compétences se ce service. Le coût de cette adhésion est de 15.00€ par agent.

Le Président soumet au vote des délégués communautaires cette proposition.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

##### **II. Contrôle de l'existant**

Le deuxième passage de contrôle de l'existant vont commencer début novembre sur Cendrieux et Vergt.

### ➤ **Divers**

#### **A. CHAUFFERIE BOIS DE VERGT**

R.CACAN signale que le conseil municipal de Vergt est unanime sur le fait de lancer l'étude de faisabilité de ce projet. Il demande qu'elle est position du Conseil Communautaire.

J.P.SAINT AMAND souhaiterait que les Vice-présidents des commissions Agritourisme, Urbanisme, Education et Environnement travaillent sur ce dossier qui sera présenté au prochain conseil communautaire.

### **Dates des réunions :**

Le 21/11/2009 de 9h à 12h : **Séminaire** Maires et membres du Bureau Mairie de Vergt

Le 08/12/2009 à 18h30 : **Commission Education** à la Communauté de Communes


Le 15/12/2009 à 20h30 : **Conseil Communautaire** à St Michel de Villadeix

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de St Mayme de Pereyrol, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés par les différents débats.

J.P.SAINT AMAND remercie les élus de St Mayme de Pereyrol pour leur accueil, et il lève la séance à 23h30 mn.

Avec Aménités .



Jean Pierre  
SAINT-AMAND